

DÉCRET SAS : LES URPS MÉDECINS LIBÉRAUX SERONT VIGILANTES QUANT À LA MISE EN APPLICATION DU DÉCRET

La Conférence Nationale des URPS Médecins Libéraux se félicite de la publication en ce mois de juin du décret dit « SAS », relatif au service d'accès aux soins. Ce décret a fait l'objet d'une concertation respectueuse et équilibrée de l'ensemble des professionnels de santé concernés, et notamment du monde libéral.

Alors que la situation politique est incertaine, la Conférence Nationale des URPS Médecins Libéraux sera la vigie de l'application de ce décret fondamental pour l'organisation des soins sur les territoires, et l'équilibre des dispositifs de régulation.

Elle s'assurera de la mise en application rapide de ce texte, nécessaire pour répondre aux besoins des territoires et des médecins libéraux qui tiennent un rôle clé dans l'écosystème de soins.

Elle demandera ainsi audience dès la nomination du nouveau Gouvernement au futur ministre de la Santé, comme aux présidents des groupes parlementaires engagés sur les enjeux sociaux et de santé.

Pour toute prise de contact avec la Conférence Nationale
ou toute demande d'interview :

CONTACT PRESSE
KAREN BORNAGHI - 06.29.90.94.93